

Réunion du Conseil municipal en date du 21 Avril 2021

Séance n° 2021_02

Compte rendu de séance

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi vingt-et-un avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures trente en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Epargnes, en raison des mesures sanitaires liées au covid-19, avec l'ordre du jour suivant :

- **Convention avec le Département de la Charente-Maritime : Aménagement d'écluses – Soullignac – RD129**
- **Questions diverses**

Compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire et du couvre-feu en vigueur, concourant à la lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19, la réunion de l'organe délibérant se tiendra sans la présence du public.

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal d'Epargnes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Epargnes, en raison des mesures sanitaires liées au covid-19, sous la présidence de M. Frédéric DURET, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13/04/2021

Présents : M. Frédéric DURET, Maire, Mme Elisabeth MARTIN, Première Adjointe, Mme Brigitte TOUZEAU-BOUTIN, Deuxième Adjointe, M. Patrick ROSSIGNOL, Troisième Adjoint, Mmes/MM Carole ANGIBEAUD, Vincent BILLAUD, Karen MOREAU, Gérard ROUSSEL, Thierry WEYER, Fabrice BERR.

Absents excusés : Cécile MAUGIS (pouvoir donné à Patrick ROSSIGNOL) ; Emilie BRANDY (pouvoir donné à Vincent BILLAUD) ; Stanislas GLORY (pouvoir donné à Elisabeth MARTIN).

Absents : MM Cyrille LOIZEAU, Maxime MENDIZABAL.

Le compte rendu de la séance du 15 mars 2021 est Approuvé.

Mme Brigitte TOUZEAU-BOUTIN est désignée secrétaire de séance.

➤ **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME : AMENAGEMENT D'ECLUSES A SOULLIGNAC (RD129)**

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de convention « études et travaux » proposée dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traversées d'agglomération, visant à la sécurisation de la RD 129 à hauteur du hameau de Soullignac.

Les travaux consistent à positionner 2 écluses routières pour réduire la vitesse des véhicules, souvent excessive à cet endroit.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 20 000€ HT et le coût des études à 833 € HT (Projet : 612.50€ + Assistance Contrat Travaux : 220.50€).

Le Département, gestionnaire des Routes Départementales, assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de voirie, pour lesquels la commune d'Epargnes ne pourra pas prétendre, de ce fait, à des subventions du Département.

La DID 17 (Direction des Infrastructures Départementale) assurera la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

La Commune aura la charge de l'entretien des trottoirs, bordures-caniveaux, fossé, réseau pluvial et aménagements divers (y compris paysagers) et assurera l'entretien courant ainsi que le renouvellement de la signalisation horizontale (tous marquages au sol) et verticale (nettoyage des panneaux...) ainsi que la mise en

conformité, remplacement ou réparation des éléments défectueux, sans pouvoir prétendre à une aide du Département (disposition applicable à toute la section située en agglomération).

Le Département fera l'avance du montant total des études et travaux, estimé à 20 833€ HT, et la participation pour la commune d'Epargnes s'élèvera à 6249.90€ HT (avec un ajustement fait sur la base du montant réel arrêté après réalisation des études et travaux).

Toute réévaluation rendue nécessaire par l'évolution technique du projet ou les circonstances économiques, donnera lieu à une participation communale proratisée.

La Commune devra verser 30% de sa participation au démarrage des travaux et le solde au terme des travaux dans un délai de trente jours à réception de la demande de règlement adressée par le Département.

Le Conseil municipal, toutes explications entendues, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

- **APPROUVE les termes de la convention, entre le Département de la Charente-Maritime et la Commune d'Epargnes, décrite ci-avant ;**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents à intervenir dans cette opération.**

➤ **INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Acquisition d'un tracteur Massey Ferguson : 69 000€ HT, en raison de la panne du Tracteur Kubota.

Reprise du Kubota : 14 000€ HT

L'urgence de la situation, justifiée par une utilisation intensive du matériel (broyage + pose d'enrobé + travaux divers...) a nécessité une consultation rapide de plusieurs établissements : proposition satisfaisante de Massey Ferguson.

Financement : démarre en 2022

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Un administré de Soullignac a demandé le busage du fossé devant chez lui. Les élus se posent la question de l'entretien. Après discussion, le Maire propose d'échanger avec le Département (Mme Sibaud), afin de voir s'il est possible de busser l'ensemble de Soullignac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.